

SÉANCE DU 10 JUIN 2026
EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL
de la COMMUNAUTE de COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'

Nombre de membres en L'an deux mille vingt-six et le dix du mois de juin, le Conseil de la
exercice : Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom', s'est
48 réuni à la Salle de la cantine à Vincelles sous la présidence de
Monsieur Anthony VADOT.

Présents à la séance : Etaient présents : M. Anthony VADOT, M. Didier FRANCOIS,
47 Aurélie GRAVALLON, Mme Mathilde CHALUMEAU,
Mme Fabienne BUISSON, M. Vincent CAVALIERE, M. Bertrand
RODOT, Mme Carole RIVOIRE-JACQUINOT, M. Jean-Luc
VILLEMAIRE, Mme Sylvie DECUIGNIERES, Mme Christine
LOUROT, M. Sébastien MARTINET, M. Pierre VYON, M. Jean-
Date de la Pierre DALOZ, Mme Géraldine GILLES, M. Philippe CAUZARD,
convocation : M. Frédéric BOUCHET, Mme Cécile GILLET, M. Jacques
03 juin 2026 MOUGENOT, Mme Nelly RODOT, M. Robert CHASSERY,
Mme Patricia TISSERAND, M. Gérald ROY, Mme Josette
LETOUBLON, M. Guillaume BADET, Mme Hélène OGES,
M. Jacky BONIN, M. Rémy CHATOT, M. Stéphane BESSON,
Mme Elise MYAT, M. Raphaël MOREY, Mme Carine
CHEVAILLER, Mme Céline RAMIER (suppléante), M. Xavier
BARDET, M. Eric BERNARD, M. Didier LAURENCY, Mme Elodie
BERNARD, M. David COLIN, M. Jean-Philippe LOYER, M. Jean-
Marc ABERLENC, M. Patrice MARLIN, Mme Alexandra
POURPRIX, M. Laurent VAIRET, M. Frédéric CANNARD,
Mme Joan BOULEUX, Mme Chantal PETIOT, M. Mickaël
CHEVREY.

Etaient excusés : M. Jacques GELOT suppléé par Mme Céline
RAMIER, Mme Sylvie MARTIN.

Secrétaire de séance : M. Vincent CAVALIERE.

3.2 ALIÉNATIONS

C2026-99 Actions de développement économique – ZA La Condamine – Vente de terrain

Cette délibération modifie la délibération C2023 - 04 par laquelle le Conseil Communautaire avait donné son accord pour la vente, moyennant le prix de 4,80 € HT le m² au vu de l'avis des Domaines, à la SCI Condamine de la parcelle AE 533, pour une superficie de 5 422 m² sur la ZAE de la Condamine à Cuiseaux pour le développement de la société SOVATECH.

Suite à une rectification du document d'arpentage, la parcelle concernée est cadastrée section AE 544 pour une surface cadastrale de 5 413 m² et afin de finaliser la vente en cours auprès du notaire, il convient de modifier la délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,
Vu le Code général de la propriété des personnes, notamment son article L.2211-1,
Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

DONNE son accord pour la vente à la SCI CONDAMINE, sise parc d'activités Condamine 71 480 Cuiseaux, de la parcelle section AE 544 pour une surface cadastrale de 5 413 m² sur la ZA La Condamine à Cuiseaux dans le cadre de l'activité de la société SOVATECH,

CONFIRME le prix de vente à 4,80 € HT du m², frais de TVA en sus et défini au vu de l'avis des domaines établi au moment de la prise de décision.

L'acte de vente sera établi par acte notarié. Les frais d'acquisition sont à la charge de l'acquéreur.

L'acte de vente comportera une clause obligeant la rétrocession desdites parcelles en cas de non construction dans le délai légal de 4 ans ainsi qu'une clause n'autorisant la revente pour partie ou en totalité que sous réserve de l'accord préalable du Conseil Communautaire. Par suite, il y aura lieu à rétrocession obligatoire au prix initial ci-dessus stipulé, si au terme légal de 4 ans, l'acquéreur n'a pas édifié la construction prévue, cette carence résultera d'un constat d'huissier dont les frais et ceux de la rétrocession seront à la charge de l'acquéreur défaillant.

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, pour réaliser les formalités nécessaires et signer tout document relatif à la vente.

Secrétaire de séance :
Vincent CAVALIERE



Date 16 juin 2026

DÉCISION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus
Et ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme

Anthony VADOT



Président de la Communauté de Communes
Bresse Louhannaise Intercom'
Date 16 juin 2026